



Condamné à payer en ayant gagné...

Par **berrien**, le **05/01/2008** à **14:08**

Suite à mon divorce en 2003 , mon ex femme qui ne voulait pas garder les enfants , a été condamnée à me verser une pension alimentaire de 50 euros par enfants et par mois (il y en avait 3 à l'époque).L'année dernière,je fus convoqué au tribunal car elle ne voulait plus payer de pension alors qu'il me reste encore 2 enfants à la maison qui font des études.Mon ex femme, représentée par un avocat profitant de l'aide juridictionnelle, fut déboutée de sa demande par le juge alors que moi , je n'avais pas les moyens d'avoir un avocat.

Maintenant malgres ma victoire devant le tribunal,je viens de recevoir une condamnation à payer la moitié de l'aide juridictionnelle dont mon ex femme a bénéficiée en me citant l'article 123 du décret91-1266 du 19 decembre 1991.

Je trouve cela vraiment injuste , je voudrai contester mais que dois-je leurs mettre dans le courrier, aidez moi s'il vous plait ? et surtout merci d'avance.